

Rapport annuel



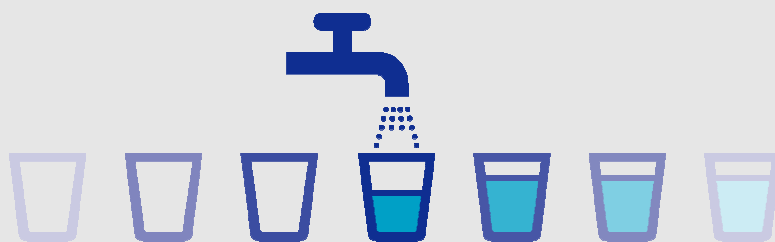
SIAEP DE NEMOURS-ST PIERRE

Commune de Darvault

Prix & Qualité

service de l'eau potable

DU SERVICE PUBLIC



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2011
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

EXERCICE

2011

Sommaire

CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC	3
■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE PUBLIC.....	3
■ ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE.....	3
■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE	3
■ PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE.....	4
■ CONVENTIONS D'IMPORT OU EXPORT	4
■ RESSOURCES EN EAU	5
■ POPULATION DU SERVICE (DONNEES 2010)	5
■ NOMBRE D'ABONNEMENTS	6
■ VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET CONSOMMES.....	6
■ LONGUEUR DU RESEAU	7
TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE.....	8
■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR	8
■ FRAIS D'ABONNEMENT	8
■ PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE	8
■ PRIX DE L'EAU TARIFS HORS REDEVANCE DE POLLUTION DOMESTIQUE.....	9
■ EVOLUTION DES COMPOSANTES DU SERVICE.....	10
■ LE PRIX DE L'EAU Y COMPRIS REDEVANCE POLLUTION.....	11
■ RECETTES D'EXPLOITATION	12
INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE	13
■ QUALITE DE L'EAU	13
■ CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU.....	14
■ PERFORMANCE DU RESEAU	15
FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE.....	17
■ TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE	17
■ ETAT DE LA DETTE	17
ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE ...	18
■ AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE.....	18

CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC

de l'eau potable

■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE PUBLIC

Le SIAEP DE NEMOURS-ST PIERRE regroupe les communes de AUFFERVILLE, BAGNEAUX-SUR-LOING, CHATENOY, CHEVRAINVILLIERS, DARVAULT, FAY-LES-NEMOURS, ORMESSON, NEMOURS, POLIGNY et SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS.

Les communes concernées par la compétence eau potable sont les suivantes: AUFFERVILLE, CHATENOY, BAGNEAUX-SUR-LOING, CHEVRAINVILLIERS, DARVAULT, FAY-LES-NEMOURS, ORMESSON, NEMOURS et SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS.

La compétence eau potable est découpée en 10 services :

- Aufferville
- Bagnaux-sur-Loing
- Chatenoy
- Chevrainvilliers
- Darvault
- Fay-Les-Nemours
- Nemours
- Ormesson
- St-Pierre-les-Nemours
- Usine de traitement eau potable

Le présent rapport concerne uniquement le service : Darvault.

Ce service comprend uniquement la commune de DARVAULT.

■ ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

911 habitants

■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la société SAUR FRANCE en vertu d'un contrat et de ses avenants ayant pris effet le 1^{er} juin 2006. La durée du contrat est de 7 ans et 7 mois. Il prendra fin le 31 décembre 2013.

Les principaux avenants au contrat sont les suivants :

Avenant n°	Date	Objet
1	27/03/2007	Harmonisation des dates de reversement de la surtaxe à l'échelle du syndicat Nouveau règlement de service intégrant : - dispositions spécifiques pour les compteurs « verts » - installation des nouveaux compteurs sur voie publique - instauration de frais d'accès au service
2	06/02/2009	Harmonisation des contrats du syndicat modifiant la date d'actualisation du tarif de base : - dates de reversement des surtaxes pour les contrats AEP et le contrat assainissement Nemours - les dates de relève des compteurs - les règlements de service
3	29/03/2010	- Révision du périmètre d'affermage : la station de production est sortie du périmètre de la commune et intégrée à celui du contrat d'affermage de l'UTEP, - Ré-évaluation des montants du renouvellement contractuel du fait de la modification du périmètre de l'affermage - Nouvelle assiette de consommation : 34 355 m3.

■ PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

Les prestations confiées à la société SAUR FRANCE sont les suivantes :

Gestion du service	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Gestion des abonnés	accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
Mise en service	des branchements
Entretien	De la voirie, des branchements, des canalisations, des captages, des compteurs, des équipements électromécaniques, des espaces verts, du génie civil
Renouvellement	des branchements, des compteurs, des équipements électromécaniques, des canalisations <6m, des clôtures

La collectivité prend en charge :

Entretien	Du génie civil
Renouvellement	des canalisations, des captages, du génie civil

■ CONVENTIONS D'IMPORT OU EXPORT

Convention	Cocontractant
Convention d'Import/Export Permanent	SIAEP DE NEMOURS-ST PIERRE – Usine de traitement eau potable

■ RESSOURCES EN EAU

- *Prélèvements/Ressources propres (période de relève)*

Nature	Localisation	Désignation	Débit nominal [m³/h] Capacité de production [m³/j]	Production 2010 [m³]	Production 2011 [m³]	Variation
Ouvrage de prélèvement en nappe souterraine	NONVILLE	Station de Nonville	13 m³/h 260 m³/j	0		

Total prélevé		0	0	
----------------------	--	----------	----------	--

- *Importations d'eau (période de relève)*

Import depuis	Importé en 2010 (m3)	Importé en 2011 (m3)
SIAEP DE NEMOURS-ST PIERRE BAGNEUX DARVAUL – Usine de traitement eau potable	45 519	44 595

- *Total des volumes d'eau potable (période de relève)*

Import depuis	2010	2011	Variation
Ressources propres			
Importations	45 519	44 595	-2%
Total général	45 519	44 595	-2%

■ POPULATION DU SERVICE (DONNEES 2010)

- *Population selon le dernier recensement*

Le nombre de résidents permanents est de	785
Le nombre de résidents temporaires est de	142
Le total des résidents est de	927

- Population estimée

La population (résidents permanents + temporaires) concernée par le service est de

911

■ NOMBRE D'ABONNEMENTS

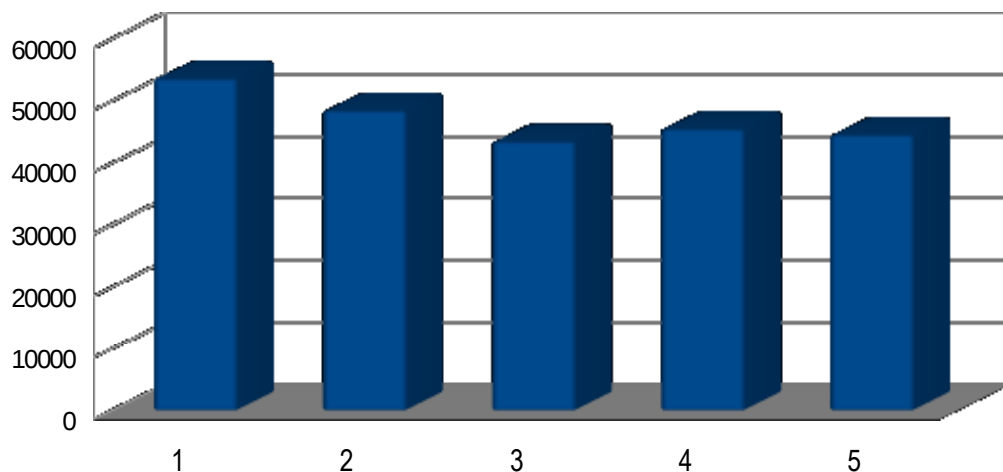
Abonnés	2010	2011	Variation
Nombre d'abonnements domestiques	460		
Nombre d'abonnements non domestiques			
Nombre total d'abonnements	460	457	-0,65 %

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la population de l'eau d'origine domestique en application de l'article L.213-10-3 du code de l'environnement.

■ VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET CONSOMMES

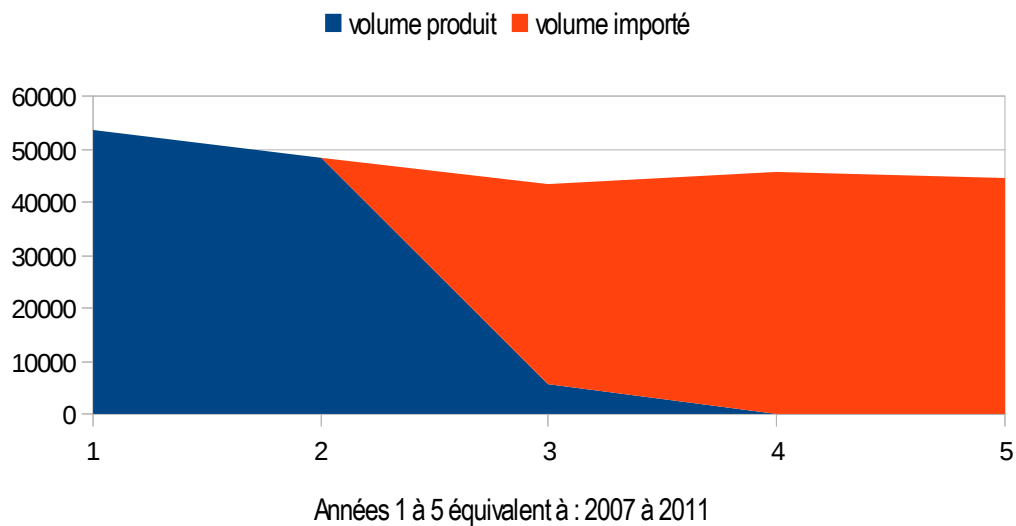
Volumes [m³]	2010	2011	Variation
Volume produit	0	0	0
Volume importé	45 519	44 595	-2%
Volume exporté	0	0	0
Volume mis en distribution sur l'année civile	45 519	44 595	-2%
Volume total consommé hors VEG (volume corrigé)	37 052	41 702	+12,55%

Volumes annuels mis en distribution



Années 1 à 5 équivalent à 2007 à 2011

Evolution des volumes d'eau potable produits et importés



■ LONGUEUR DU RESEAU

	2010	2011	Variation
Linéaire du réseau hors branchements en km	11	11	0

TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE

■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part revenant à la collectivité. Ceux-ci découlent des charges du service et sont calculés sur la base de statistiques relatives à l'évolution de l'assiette de facturation.

Les tarifs concernant la part de la société SAUR France sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

Au 1er janvier 2012, la formule appliquée conduit à une variation par rapport au tarif de base en vigueur de 1,84% (2,77 € TTC/m³ pour 120m³ en 2012 contre 2,72 € TTC/m³ pour 120m³ en 2011).

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujéti à la TVA.

■ FRAIS D'ABONNEMENT

Au 1er janvier 2012, les frais d'abonnement au service pour tout usager s'élèvent à 27,84 € TTC.

■ PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les volumes sont relevés annuellement. Les abonnements sont payables d'avance semestriellement. Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

• Redevance de pollution domestique

La redevance pollution domestique est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m³, est calculé chaque année par l'agence de l'eau. Elle est unique sur l'ensemble du service.

	1 ^{er} janvier 2011	1 ^{er} janvier 2012	Variation
Pour la collectivité	0,3480	0,3480	0

■ PRIX DE L'EAU TARIFS HORS REDEVANCE DE POLLUTION DOMESTIQUE

- Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2011	1 ^{er} jan 2012	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	6,66	6,83	+2,55%
	Abonnement part UTEP *	18,77	19,55	+4,16%
Part proportionnelle [€ HT/m³]	Le m3	0,4880	0,5010	+2,66%
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *			
	Abonnement part UTEP *			
Part proportionnelle [€ HT/m³]	Le m3	1,20	1,25	+4,17%
Part proportionnelle UTEP [€ HT/m³]	Le m3	0,2514	0,2558	+1,75%
Redevances et taxes				
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m³]	0,08	0,0536	-33,00%
	TVA	5,5%	5,5%	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

- Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

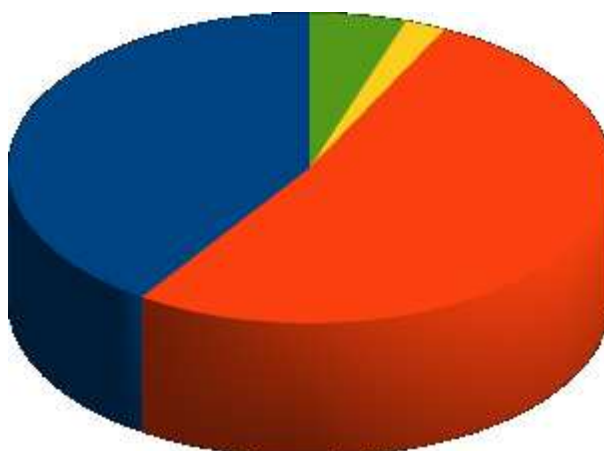
	1 ^{er} jan 2011	1 ^{er} jan 2012	Variation
Exploitant	113,46	117,20	+3,30%
Collectivité	144,00	150,00	+4,17%
Agence de l'eau prélèvement	9,60	6,43	-33,02%
TVA	14,69	15,05	+2,46%
Total [€ TTC]	281,75	288,68	+2,46%

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
+3,78 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

2,41 €/m³ TTC

- Exploitant 40,60%
- Collectivité 51,96%
- Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau 2,23%
- TVA 5,21%

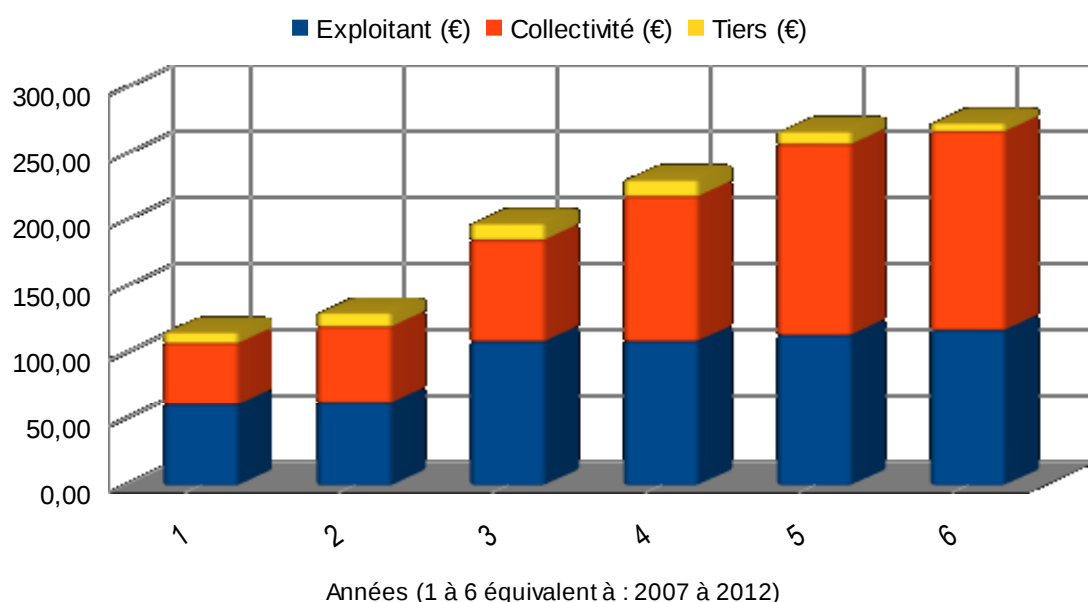


Répartition au 1er janvier 2012

■ EVOLUTION DES COMPOSANTES DU SERVICE

Composantes de la facture d'un usager consommant 120 m3 (valeurs au 1^{er} janvier de chaque année hors TVA et hors redevance pollution).

Année	Exploitant (€)	Collectivité (€)	Tiers (€)	Total hors TVA (€)
2007	60,62	46,80	8,48	115,90
2008	62,15	57,60	10,80	130,55
2009	108,54	76,80	12,60	197,94
2010	108,91	109,20	12,60	230,71
2011	113,46	144,00	9,60	267,06
2012	117,20	150,00	6,43	273,63



■ LE PRIX DE L'EAU Y COMPRIS REDEVANCE POLLUTION

- Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2011	1 ^{er} jan 2012	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	6,66	6,83	+2,55%
	Abonnement part UTEP *	18,77	19,55	+4,16%
Part proportionnelle [€ HT/m³]	Le m3	0,4880	0,5010	+2,66%
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *			
	Abonnement part UTEP *			
Part proportionnelle [€ HT/m³]	Le m3	1,20	1,25	+4,17%
Part proportionnelle UTEP [€ HT/m³]	Le m3	0,2514	0,2558	+1,75%
Redevances et taxes				
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m³]	0,08	0,0536	-33,00%
	Redevance pollution domestique	0,3480	0,3480	0
	TVA	5,5%	5,5%	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

- Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2011	1 ^{er} jan 2012	Variation
Exploitant	113,46	117,20	+3,30%
Collectivité	144,00	150,00	+4,17%
Agence de l'eau prélèvement	9,60	6,43	-33,02%
Redevance pollution domestique	41,76	41,76	0
TVA	16,99	17,35	+2,13%
Total [€ TTC]	325,81	332,74	+2,13%

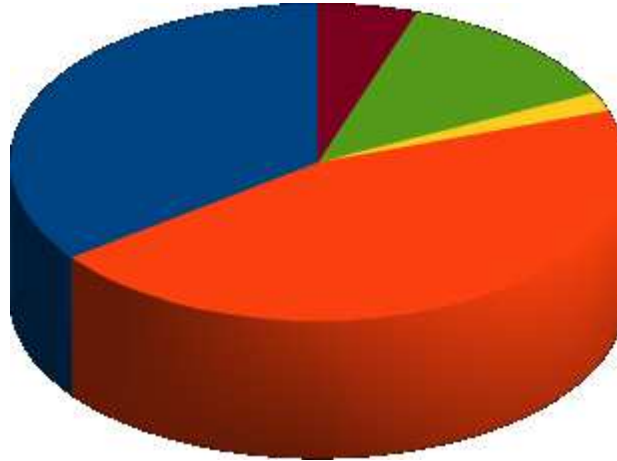
Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
+3,78 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

2,77 €/m³ TTC

Répartition au 1er janvier 2012

- Exploitant 35,22%
- Collectivité 45,08%
- Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau 1,93%
- Redevance pollution domestique 12,55%
- TVA 5,21%



■ RECETTES D'EXPLOITATION

- *Recettes de la collectivité*

	2010	2011	Variation
Recettes vente d'eau (estimation)	32 000,00 €	48 000,00 €	50,00%

- *Recettes de l'exploitant*

	2010	2011	Variation
Recettes vente d'eau	20 000,00 €	36 200,00 €	81,00%
Autres recettes			
Produits des travaux attribués à titre exclusif	2 700,00 €	5 000,00 €	85,19%
Produits accessoires	1 100,00 €	1 700,00 €	54,55%
Total des recettes	23 800,00 €	42 900,00 €	80,25%

INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE

■ QUALITE DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'ARS. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

Résultats du contrôle réglementaire :

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements non conformes	% de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique	3	0	100%	-
Conformité physico- chimique	3	0	100%	-

■ CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

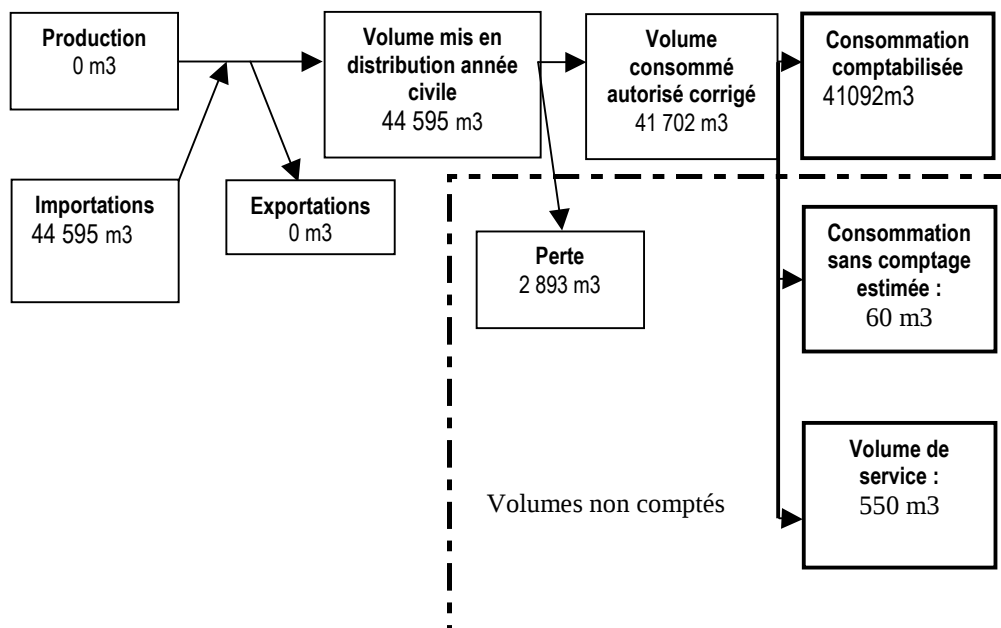
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

Les grands ouvrages – réservoirs, stations de traitement, pompages... ne sont pas pris en compte pour le calcul de cet indice défini par l'arrêté du 2 mai 2007.

	Nombre de points	Points obtenus
absence de plan du réseau ou plans couvrant moins de 95% du linéaire estimé du réseau de desserte	0	50
existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95% du linéaire estimé du réseau de desserte	10	
mise à jour du plan au moins annuelle (1)	10	
informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau)	10	
connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	10	
localisations et description des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, compteurs de sectorisation...) et des servitudes	10	
localisation des branchements sur la base du plan cadastral	10	
localisation et identification des interventions (réparations, purges, travaux de renouvellement)	10	
existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des branchements	10	
existence d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	10	
mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	10	
TOTAL	100	50

(1) cette condition doit être satisfaite pour que le service puisse bénéficier de points supplémentaires.

■ PERFORMANCE DU RESEAU



Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à 60 m3 par l'exploitant.

Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,...) sont évalués à 1 550 m3 par l'exploitant.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- rendement du réseau de distribution =

(consommations comptabilisées + exportations + estimation consommations sans comptage + volume de service) / (volume produit + importations)

	2007	2008	2009	2010	2011
Rendement du réseau de distribution (%)	72,5%	71,1%	85,0%	89,3%	89,5%

NB : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007

- indice des volumes non comptés =

(estimation consommations sans comptage + volume de service + pertes) / longueur du réseau hors branchements

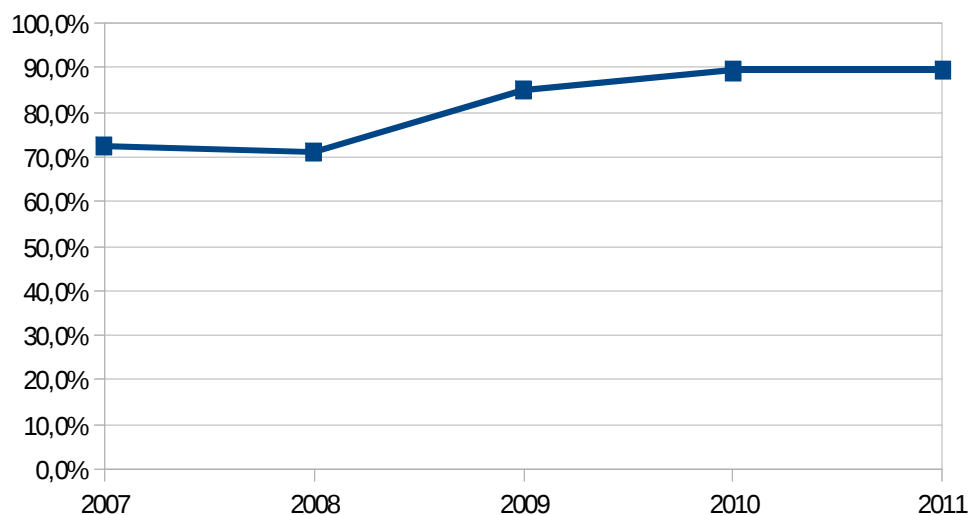
	2007	2008	2009	2010	2011
indice linéaire des volumes non comptés (m3/km/j)	2,7	3,6	1,8	1,2	1,36

- Indice linéaire de pertes en réseau =

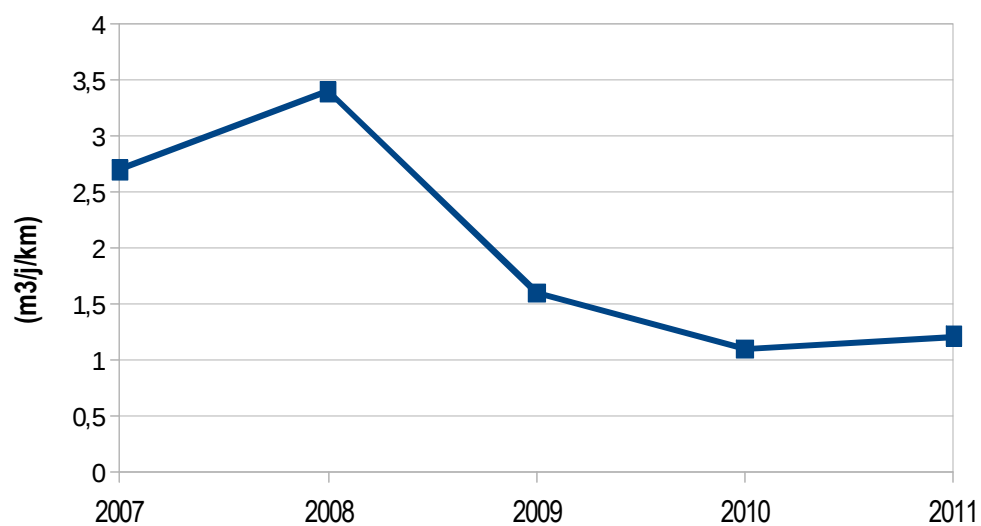
Perte / longueur du réseau hors branchements

	2007	2008	2009	2010	2011
indice linéaire de perte en réseau (m ³ /km/j)	2,7	3,4	1,6	1,1	1,21

Evolution du rendement du réseau de distribution



Evolution de l'indice linéaire de perte en réseau



FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE

■ TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE

Au cours de l'année 2011, les opérations suivantes ont été réalisées par l'exploitant :

Les travaux d'exploitation :

- 1 intervention curative pour la remise en état de fonctionnement de l'équipement de télésurveillance de la bache de la commune.
- 1 intervention de nettoyage et désinfection des bâches et des réservoirs.
- 3 interventions pour fuites / casse sur branchements.
- 1 intervention d'entretien / vérification PI / BI.

Branchements en plomb

Au cours de l'année 2011, 181 branchements en plomb ont été remplacés :

Branchements	2010	2011
Nombre total de branchements en service	460	457
Dont nombre de branchements en plomb	235	54
% de branchements en plomb / nombre total de branchements	51,09%	11,82%

Seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur sont comptabilisés ci-dessus.

■ ETAT DE LA DETTE

La dette apparaît dans le rapport général de la collectivité (inclus dans la dette globale de l'ensemble du service d'eau potable de la collectivité).

ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE

■ AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE

	2010	2011
Montants des abandons de créance		0,00 €
Dont part délégataire		0,00 €
Dont part collectivité		
Nombre de demandes reçues		
Nombre d'aides accordées		
% de branchements en plomb / nombre total de branchements		
Dont part délégataire		
Dont part collectivité		